CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 4 juillet 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 28 juin 2023

Conseillers en exercice :	33
Conseiller présents :	20
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de votants :	28

Etaient présents :
Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, MARIE-JOSE FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :
Françoise NIVESSE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Bernard HERBETTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Eliane DANH SANG, pouvoir à Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Catherine LECOMTE.

Est désigné secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

DEL 2023-07-11
CONVENTION DE MANDAT – AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Rapporteur : Michel SPEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le XIème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et notamment ses aides aux particuliers pour les travaux de raccordement en domaine privé,

Considérant que la Commune peut devenir mandataire de l'AESN pour les travaux de raccordement en domaine privé, via une convention de mandat,

Cette convention permet à l'AESN de déléguer à la Commune mandataire l'instruction, la liquidation et le paiement des aides aux particuliers, en lui versant une somme forfaitaire en début de programme.

Elle s'applique sur la durée du XIème programme de l'AESN (2019-2024), soit pour les travaux commandés avant le 31 décembre 2024.

Seront visées la mise en conformité de branchements eaux usées / eaux pluviales et/ou la déconnexion des branchements eaux pluviales.
La quantité de branchements estimée à fin 2024 est de 100 maximum, comprenant les raccordements de la rue du Bois de Tillet.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230704-DEL2023-07-11-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la mise en place d'un mandat de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au profit de la Commune, pour les aides aux particuliers dans le cadre de travaux de raccordement en domaine privé,

- Autoriser le Maire à signer la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette convention et de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 4 juillet 2023.

Publié sur le site internet de la commune le : 07 JUIL. 2023	Catherine LECOMTE Secrétaire de séance	Virginie DOUAT, Maire de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE CRÉPY-en-VALOIS (Oise)

MAIRIE DE CRÉPY-en-VALOIS (Oise)

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230704-DEL2023-07-11-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023